



Coach conduite 974

# LA CONDUITE AAC ou CS

**Vous vous posez des question sur quoi choisir?**

**Quelles formations ? À quel âge ? Avantages et inconvénients ?**

Cette notice vous fournit les réponses essentielles à ces questions.





Coach conduite 974

# CONDUITE SUPERVISEE

## DES 18 ANS

### Une forte acquisition d'expériences et de confiance en soi dans un délai court

- Une formation complète, avec l'aide d'un enseignant et d'un accompagnateur qu'on connaît bien
- Un choix que l'on peut faire à tout moment.



### NOUS CONTACTER

MAIL:

coach.conduite974mvlh@gmail.com

TEL: 06.93.92.38.39



### NOM DES ENSEIGNANTS

-LEFEVRE ANTHONY

-AH-AOUN MARIE CELINE



### CACHET DE L'AUTO-ECOLE



### NOS HORAIRES

LUNDI: DE 13H30 A 18H

MARDI: DE 13H30 A 18H

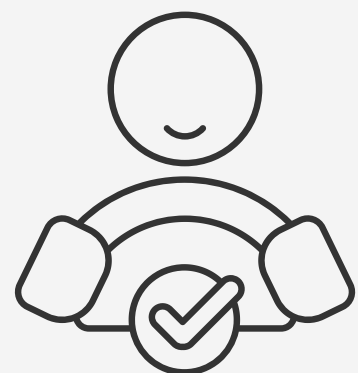
MERCREDI: DE 13H30 A 18H

JEUDI: DE 13H30 A 18H

VENDREDI: DE 13H30 A 18H



Coach conduite 974



# Plus souple que l'AAC

Des 18 ans je peux choisir la conduite Supervisée



## Dès la signature du contrat de formation

## Après l'obtention de l'attestation de fin de formation initiale

Inscrit dans une école de conduite, j'ai la possibilité de compléter ma formation initiale par une phase de conduite supervisée me permettant d'acquérir davantage d'expériences, afin de passer ensuite l'épreuve pratique dans des conditions sereines. Comme pour la conduite accompagnée, je dois au préalable avoir réussi l'épreuve du code et avoir suivi au moins 20h de conduite en auto-école si je me forme en boîte manuelle.

Si je suis en boîte automatique la durée est abaissée à 13h.

A la fin de la formation initiale, c'est l'enseignant qui m'autorise à opter pour la conduite supervisée en fonction de mes compétences et de mes comportements.

### LE RENDEZ VOUS PREALABLE

D'une durée minimale de 2h, le RDV préalable consiste en une séquence de conduite sur un véhicule de l'établissement.

- Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés de l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le "passage de relais" entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.
- A la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.



Coach conduite 974

# La phase de conduite supervisée

## LES ACCOMPAGNATEURS:

Pour être accompagnateur, il faut :

- Être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- Avoir l'accord de l'assureur
- Ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, drogue, délit de fuite...)
- Être mentionné dans le contrat signé avec l'auto-école
- Participer au rendez-vous préalable

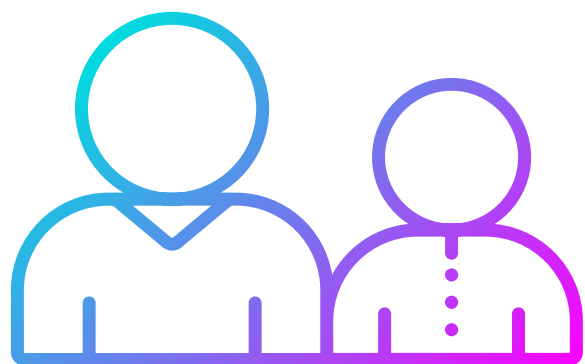
Je peux avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.



## L'assurance

L'accord préalable (extension de garantie) écrit de l'assureur est indispensable.

Il permet de couvrir le ou les véhicules utilisés pour la conduite et ses occupants





Coach conduite 974

# Les étapes de la conduite accompagnée

## 1 L'inscription



Attestation d'inscription  
au permis  
Livret numérique

### FORMATION INITIALE

- Evaluation
- Formation theorique
- ETG(code)
- Formation pratique
- Bilan de competences

## 2

### Fin de formation initiale

Attestation de fin de  
formation initiale

Extention de garantie



## 3

### Conduite supervisée

- Rendez vous préalable 2h
- Expérience jugée  
suffisante par l'enseignant



## 4

### Epreuve pratique

CEPC VALABLE 4 MOIS



| CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1) |  |
|-----------------------------------------------|--|
| Date :                                        |  |
| Lieu :                                        |  |
| Code de la commune :                          |  |
| Code du département :                         |  |
| Nom :                                         |  |
| Prénoms :                                     |  |
| Signature :                                   |  |

| Bilan des compétences                                  |  | Niveaux d'appréciation |   |   |   |   | Autonomie            |                      |
|--------------------------------------------------------|--|------------------------|---|---|---|---|----------------------|----------------------|
|                                                        |  | 4                      | 3 | 2 | 1 | 0 | Conscience du risque | Conscience du risque |
| Connaître et maîtriser son véhicule                    |  |                        |   |   |   |   |                      |                      |
| Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord       |  |                        |   |   |   |   |                      |                      |
| Effectuer des vérifications du véhicule                |  |                        |   |   |   |   |                      |                      |
| Connaître et utiliser les commandes                    |  |                        |   |   |   |   |                      |                      |
| Appréhender la route                                   |  |                        |   |   |   |   |                      |                      |
| Prendre l'information                                  |  |                        |   |   |   |   |                      |                      |
| Adapter son allure aux circonstances                   |  |                        |   |   |   |   |                      |                      |
| Appliquer la réglementation                            |  |                        |   |   |   |   |                      |                      |
| Partager la route avec les autres usagers              |  |                        |   |   |   |   |                      |                      |
| Communiquer avec les autres usagers                    |  |                        |   |   |   |   |                      |                      |
| Partager la chaussée                                   |  |                        |   |   |   |   |                      |                      |
| Maintenir les espaces de sécurité                      |  |                        |   |   |   |   |                      |                      |
| Sous-totaux                                            |  |                        |   |   |   |   |                      |                      |
| Conduite économique et respectueuse de l'environnement |  |                        |   |   |   |   |                      |                      |
| Civilité                                               |  |                        |   |   |   |   |                      |                      |
| Total général                                          |  |                        |   |   |   |   |                      |                      |

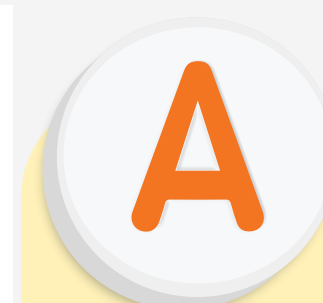
Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l  
Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool

| BILAN                                                                                | FAVORABLE (2) |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| (1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B) |               |
| (2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical                |               |

## 5

### Permis probatoire

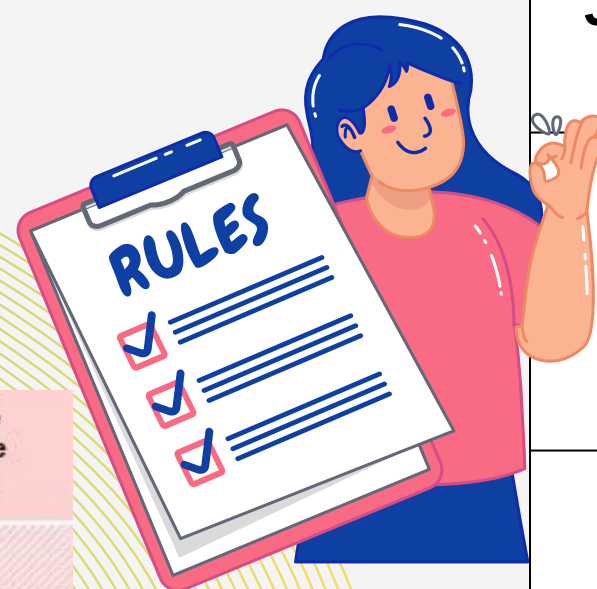
**6 points**  
+ 2 par ans pendant 3ans  
+disque A





Coach conduite 974

# Les règles



## PENDANT TOUTE LA PERIODE DE CONDUITE SUPERVISEE JE DOIS SUIVRES LES REGLES SUIVANTES:

Je conduis sur le réseau routier et autoroutier du territoire national a différents moments du jour , de la nuit et par diverses conditions météorologiques

Véhicule équipés de 2 rétroviseurs latéraux(l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir la circulation vers l'arrière)

Disque “conduite accompagnée”

Vitesses maximal autorisées applicables aux conducteurs novices(titulaires d'un permis probatoire)

|                                                                                                                                                                        | Conditions normales de circulation                                                  | Par temps de pluie ou autres précipitations                                          | Visibilité inférieure à 50 m                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <br>Autoroute                                                                         |    |    |    |
| <br>Autoroute urbaine et route à deux chaussées séparées par un terre-plain central |  |  |  |
| <br>Autres routes                                                                   |  |  |  |
| <br>Agglomération                                                                   |  |  |  |



Coach conduite 974

# Documents Obligatoires



Pendant la phase de conduite accompagnée, je dois avoir en ma possession :

- Mon attestation d'inscription au permis de conduire
- Le livret numérique contenant l'attestation de fin de formation initiale, ainsi que la lettre avenant signée par l'assurance
- Le disque conduite accompagnée apposé à l'arrière du véhicule

L'accompagnateur doit avoir avec lui son permis de conduire.

- ARTICLE R.211-3 A R.211-6
- DECRET N°2009-1590 DU 18 DECEMBRE 2009 RELATIF A L'APPRENTISSAGE DE LA CONDUITE D'UN VEHICULE A MOTEUR ET AU PERMIS DE CONDUIRE
- ARRETE DU 22 DECEMBRE 2009 MODIFIE RELATIF A L'APPRENTISSAGE DE LA CONDUITE
- ARRETE DU 29 JUILLET 2013 RELATIF AU LIVRET D'APPRENTISSAGE



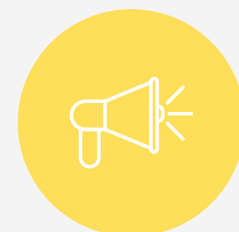
Coach conduite 974

# CONDUITE ACCOMPAGNEE

## DES 15 ANS

Avec l'AAC, je ne prépare pas seulement les épreuves du permis de conduire.

- J'apprends avec mon enseignant les comportements qui me permettront de mieux prévoir les situations
- J'apprends à mon rythme avec l'aide d'un accompagnateur qui me connaît bien et qui me permet d'acquérir une très forte expérience



### NOUS CONTACTER

MAIL:

coach.conduite974mvlh@gmail.com

TEL: 06.93.92.38.39



### NOM DES ENSEIGNANTS

-LEFEVRE ANTHONY

-AH-AOUN MARIE CELINE



### CACHET DE L'AUTO-ECOLE



### NOS HORAIRES

LUNDI: DE 13H30 A 18H

MARDI: DE 13H30 A 18H

MERCREDI: DE 13H30 A 18H

JEUDI: DE 13H30 A 18H

VENDREDI: DE 13H30 A 18H



Coach conduite 974



## 2 phases:



### Phase 1 : PERIODE DE FORMATION INITIALE

Avant de pouvoir conduire avec un accompagnateur, la formation initiale comprend

- Une évaluation préalable (1h)
- Une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique (examen du code)
- Une formation pratique (cours de conduite) de 20h au moins

Si l'examen du code de la route est obtenu et que le niveau de conduite est jugé satisfaisant par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale.

Cette attestation est consignée dans le livret numérique. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurance car elle est indispensable pour commencer la conduite.

# Se former dans la durée

Des 15 ans je peux choisir la conduite accompagnée



### Phase 1 : PÉRIODE DE CONDUITE ACCOMPAGNÉE

La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h.

Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le relais entre l'enseignant et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

Cette phase de conduite dure 1 an au moins, sur 3000km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateur(s).

Au cours de cette phase, au moins 2 RDV pédagogiques de 3h sont effectués.



Coach conduite 974

# Se former dans la durée

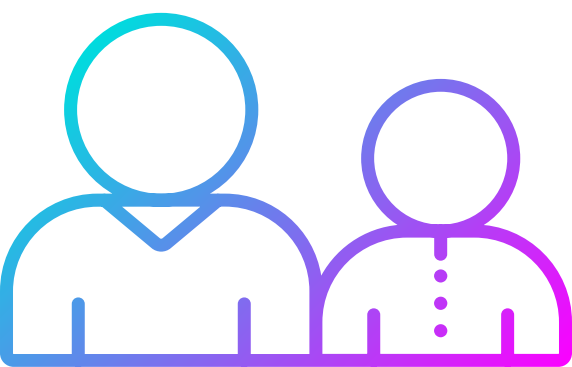


## LES ACCOMPAGNATEURS:

Pour être accompagnateur, il faut :

- Être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- Avoir l'accord de l'assureur
- Ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, drogue, délit de fuite...)
- Être mentionné dans le contrat signé avec l'auto-école
- Participer au rendez-vous préalable

Je peux avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.



## LES AVANTAGES

### L'assurance

Avantages tarifaires des compagnies d'assurances :

- prime de la 1ère année diminuée de 50%
- suppression de la prime de la 2e année si je n'ai occasionné aucun accident

### Une meilleure réussite

L'examen intervient dès 17 ans, au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée

Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique 75% de réussite contre 58% pour la filière traditionnelle

### Permis probatoire

Période probatoire réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle.

Si je suis une formation de post permis (entre le 6e et le 12e mois après l'obtention de mon permis), la période probatoire est réduite à 1 an et demi

### Moins d'accident

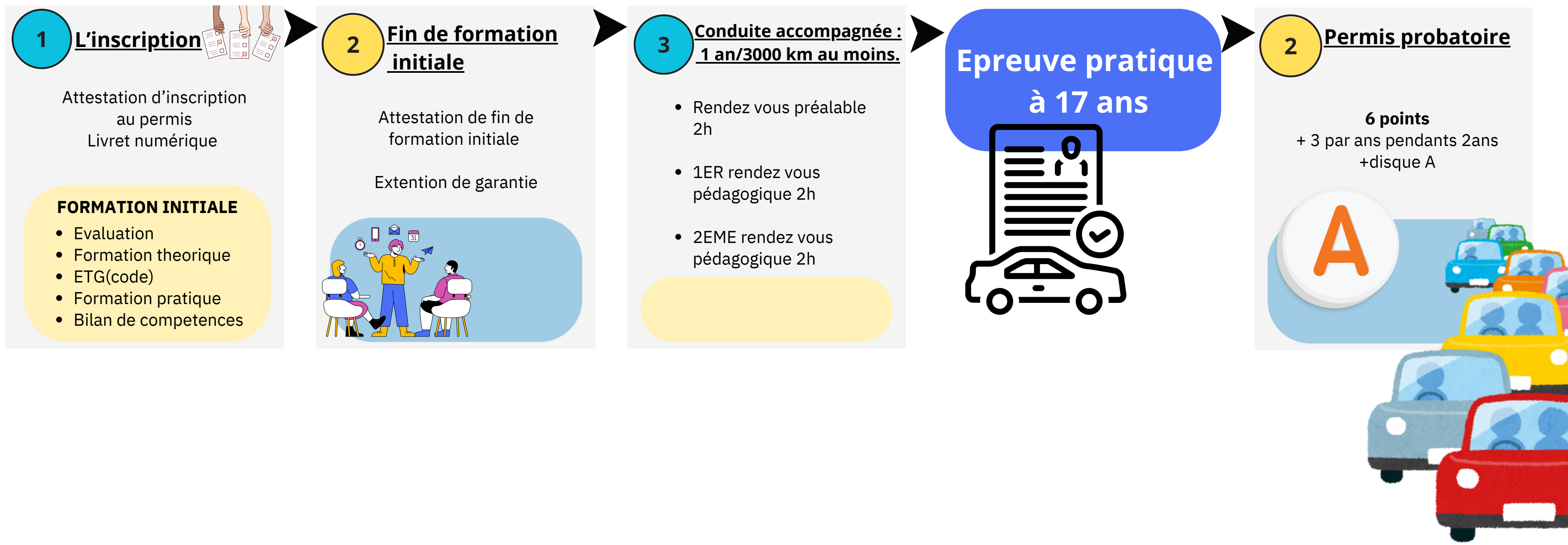
L'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité.

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.



Coach conduite 974

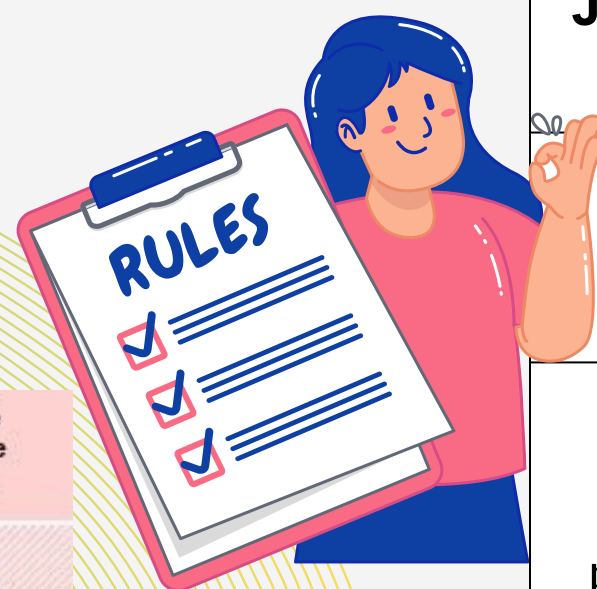
# Les étapes de la conduite accompagnée





Coach conduite 974

# Les règles



**PENDANT TOUTE LA PERIODE DE CONDUITE ACCOMPAGNEE  
JE DOIS SUIVRESS LES REGLES SUIVANTES:**

Ne pas franchir les frontières françaises

Véhicule équipés de 2 rétroviseurs latéraux(l'accompagnateur  
peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur  
central pour mieux voir la circulation vers l'arrière)

Disque "conduite accompagnée"

Vitesses maximal autorisées applicables aux conducteurs  
novices(titulaires d'un permis probatoire)

|                                                                                                                                                                                 | Conditions<br>normales<br>de circulation                                            | Par temps de<br>pluie ou autres<br>précipitations                                    | Visibilité<br>inférieure<br>à 50 m                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <br>Autoroute                                                                                  |    |    |    |
| <br>Autoroute urbaine<br>et route à deux<br>chaussées séparées<br>par un terre-plain central |  |  |  |
| <br>Autres routes                                                                            |  |  |  |
| <br>Agglomération                                                                            |  |  |  |



Coach conduite 974

# Documents Obligatoires



Pendant la phase de conduite accompagnée, je dois avoir en ma possession :

- Mon attestation d'inscription au permis de conduire
- Le livret numérique contenant l'attestation de fin de formation initiale, ainsi que la lettre avenant signée par l'assurance
- Le disque conduite accompagnée apposé à l'arrière du véhicule

L'accompagnateur doit avoir avec lui son permis de conduire.

- ARTICLE R.211-3 A R.211-6
- ARRETE DU 22 DECEMBRE 2009 MODIFIE RELATIF A L'APPRENTISSAGE DE LA CONDUITE
- ARRETE DU 29 JUILLET 2013 RELATIF AU LIVRET D'APPRENTISSAGE